

Fiche certification – Architecte Accompagnateur de parcours VAE

1. Intitulé de la certification

- **Certification** : Architecte accompagnateur de parcours VAE
- **Type** : Certification professionnelle inscrite au RS (Répertoire Spécifique)
- **Certificateur** : APC (Actions perspectives et compétences)
- **Code RS** : 6528
- **Lien officiel** : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6528/>

2. Modalités officielles de validation

La certification est obtenue suite à :

- **Évaluation d'un dossier professionnel** rédigé par le candidat.
- **Épreuve orale devant un jury** composé de professionnels du secteur.
- **Critères de réussite** : validation de l'ensemble des compétences attendues (cf. référentiel de certification).

👉 Voir le document officiel **“Modalités d’obtention de la certification AVAE (CP FFP)”** également sur le Padlet (fourni par le certificateur).

3. Taux de réussite (résultats 2024 – organisme 3F)

- **18 stagiaires accompagnés en 2024**
- **15 présentés au jury**
- **15 certifiés**
- **Taux de réussite global : 83.3 %**
- **Taux de réussite des candidats présentés : 100 %**

Ces résultats sont publiés et mis à jour chaque année sur notre site internet : <https://3fguyane.fr/>

4. Validation partielle

- La certification est obtenue dans sa globalité.
- **Pas de validation partielle par blocs de compétences** (selon la fiche RS).

5. Passerelles et poursuites de parcours

- Cette certification est **autonome**.
- Elle peut constituer un atout pour des parcours liés à :
 - L'accompagnement VAE au sein d'organismes de formation, d'OPCO ou d'institutions.
 - Des certifications ou formations complémentaires dans le champ de l'ingénierie pédagogique ou de l'orientation professionnelle.

6. Débouchés et utilité professionnelle

- La certification permet d'exercer en tant que :
 - **Accompagnateur VAE** en organisme de formation.
 - **Conseiller / référent VAE** dans des structures d'emploi, de formation ou d'accompagnement.
 - **Indépendant spécialisé en accompagnement VAE**.
- Elle vise à professionnaliser les acteurs chargés d'accompagner des candidats à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

7. Informations pratiques

- **Durée de la formation préparatoire** : 28h (4 jours)
- **Modalité** : présentiel
- **Public visé** : Professionnels de la formation, de l'orientation, ou souhaitant se spécialiser dans l'accompagnement VAE.
- **Voie d'accès** : Avoir un diplôme de niveau de qualification 6 dans les domaines des ressources humaines, du coaching, de l'insertion professionnelle, de la formation, du sanitaire et du social OU Avoir un diplôme de niveau de qualification 5, avec 3 années d'expérience à minima dans ces mêmes domaines.